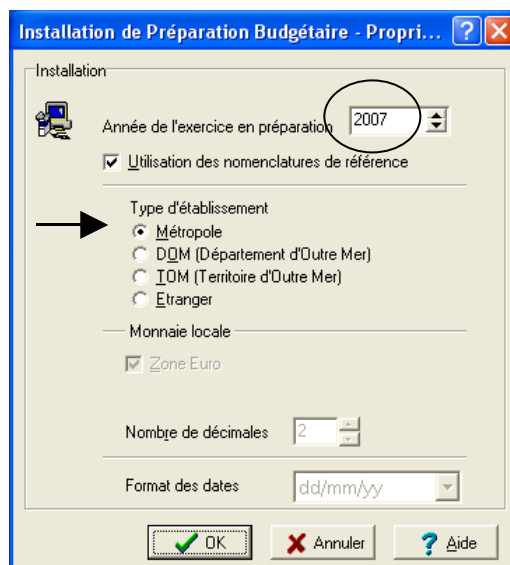


PREPARATION BUDGETAIRE 2007

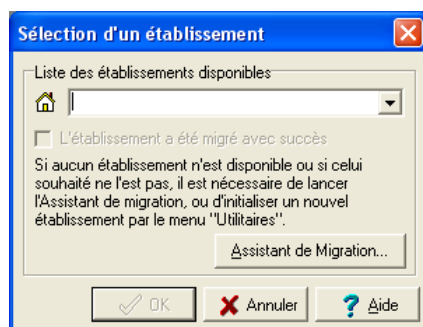
1. Récupération des constantes et codes de gestion

N'oubliez pas de faire une sauvegarde après l'installation de l'application.

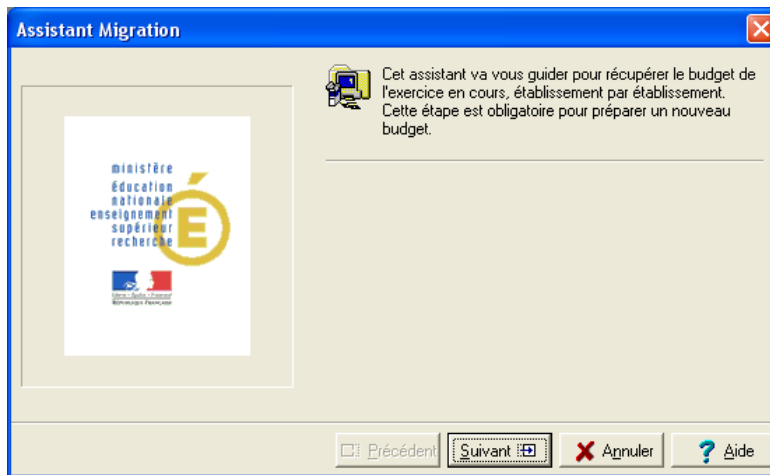
Après installation, il faut récupérer les constantes et les codes de gestion de la comptabilité budgétaire et saisir les différents paramètres de la Préparation budgétaire 2007.



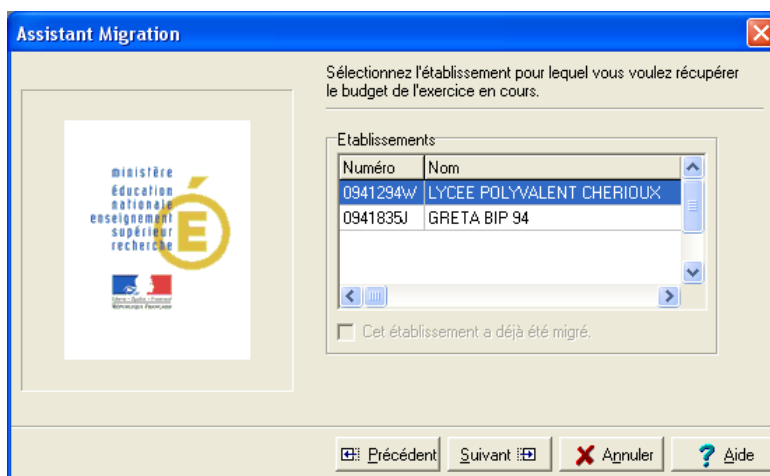
cliquer sur 'OK' ...



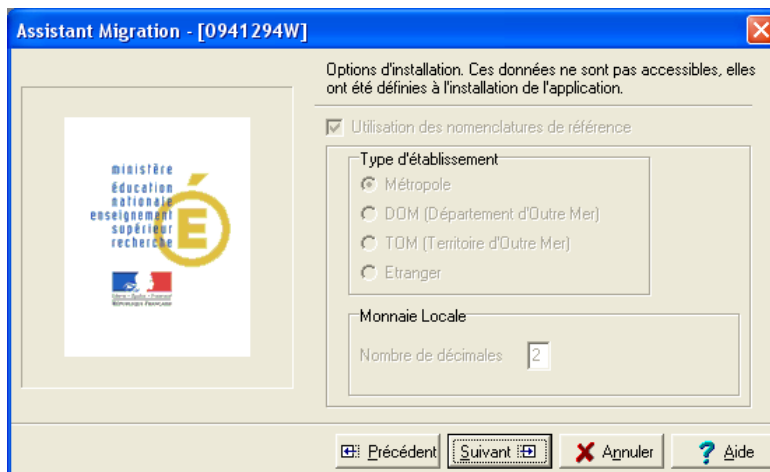
cliquer sur 'Assistant de migration'...



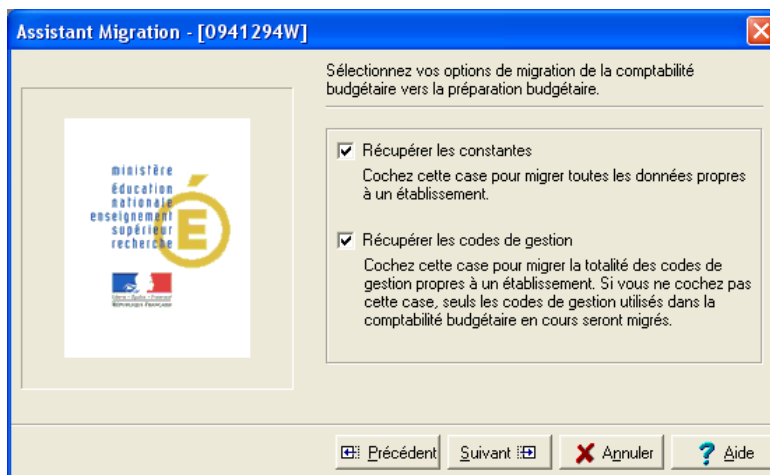
cliquer sur 'Suivant' ...



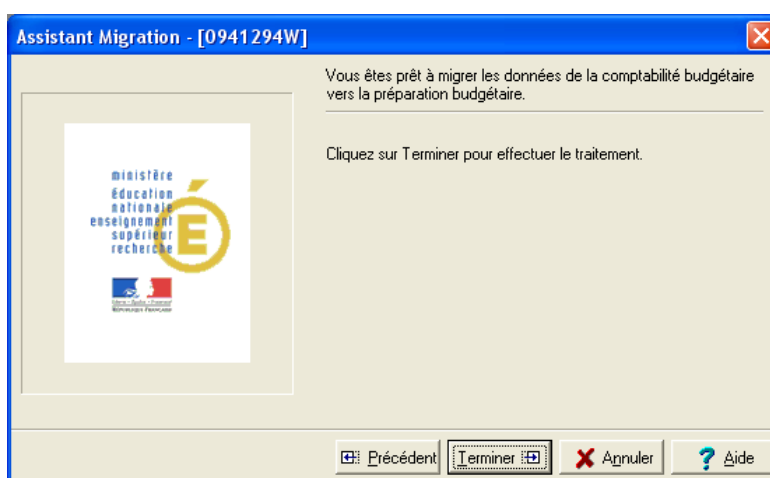
sélectionner l'établissement concerné pour l'importation ...
(refaire l'importation pour chacun des établissements gérés)



cliquer sur 'Suivant' ...



cocher les cases éventuellement et cliquer sur 'Suivant' ...



cliquer sur 'Terminer' ...

Faites une sauvegarde de la base après la récupération des constantes.

2.Paramétrages établissement

Les opérations ci-dessus vous donnent accès à l'application de la préparation budgétaire. **Avant toute saisie**, dans le menu « Paramètres » renseigner les différents onglets de la fenêtre 'Paramètres établissement'.

Une attention toute particulière doit être portée à l'onglet '**Autres**' pour le **SAH**. Consulter le manuel de la Préparation budgétaire ou l'aide en ligne.

Dans « **Paramètres établissement** », onglet « **Autres** », **Service Annexe d’Hébergement** :

Pour les établissements concernés, cochez « oui »

Puis dans les « **Propriétés du SAH** » :

Pour les Lycées : maintenir le calcul à 22,5 % du FARPI parce que la Région n’a toujours pas légiféré.

Pour les Collèges du 94 (Val de Marne) et du 77 (Seine et Marne) : appliquer les consignes indiquées par le Conseil Général.

Pour les Collèges du 93 (Seine Saint Denis) : Le taux de FARPI étant à zéro, il faut saisir la valeur zéro.